

qui s'est adressée à la Gendarmerie royale du Canada en demandant à passer sous son égide. Assurément non! Certains hauts fonctionnaires qui ambitionnent d'exercer une surveillance plus étendue proposent, depuis dix ans au moins, aux procureurs généraux des provinces de placer la police provinciale sous les ordres de la Gendarmerie royale du Canada.

Bien qu'on ait parfois mentionné, dans ma province, le coût de ce nouveau service qui lui était offert, l'accord entre les provinces et la Gendarmerie n'a jamais été connu du grand public. J'affirme donc au leader du Gouvernement (l'honorable M. Robertson) que j'espère obtenir les réponses à certaines questions en comité. J'approuve les observations du sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) et je l'en félicite.

L'honorable Felix P. Quinn: Honorables sénateurs, je n'approuve pas les observations que nous ont faites les deux préopinants. La Gendarmerie royale du Canada est reconnue comme étant le meilleur organisme policier au monde. Aucune des provinces qui a confié son travail de police à la Gendarmerie n'a eu l'occasion de le regretter.

L'honorable M. Haig: Bravo!

L'honorable M. Quinn: Je félicite la population de Terre-Neuve et celle de Colombie-Britannique d'avoir invité la Gendarmerie royale du Canada à assumer la surveillance policière de ces deux provinces. Notre province de Nouvelle-Écosse jouit depuis quelques années des services de la Gendarmerie royale et nous n'avions jamais connu tant d'efficacité auparavant. Les membres de la Gendarmerie sont dressés, outillés et organisés dans le but de lutter contre tous les genres de criminels et ils sont en mesure d'exécuter cette besogne beaucoup mieux que tout organisme policier provincial. Sauf le respect que je dois à la police provinciale d'Ontario, de Colombie-Britannique ou de toute autre province, j'estime que la Gendarmerie royale du Canada est notre meilleur corps policier et j'aimerais la voir établie dans toutes les provinces du Canada.

L'honorable Gordon B. Isnor: Honorables sénateurs...

L'honorable M. Roebuck: Si l'on veut bien me permettre...

Son Honneur le Président suppléant: La parole est au sénateur d'Halifax-Dartmouth (l'honorable M. Isnor).

L'honorable M. Isnor: Honorables sénateurs, je ne m'oppose pas à ce que le sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck)

nous fasse des observations relatives à ses commentaires antérieurs.

L'honorable M. Roebuck: Je veux simplement rappeler que je n'ai adressé aucun reproche à la Gendarmerie royale du Canada. En réalité, je n'ai pour elle que le plus profond respect.

L'honorable M. Reid: Moi de même.

L'honorable M. Isnor: Honorables sénateurs, j'hésite à prendre part au débat, surtout à la suite des discours éloquentes de nos collègues de Churchill (l'honorable M. Crerar) et de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck). Il va sans dire que je ne diminue en rien la valeur des autres discours qui ont été prononcés. J'ai l'intention de traiter brièvement le principe dont s'inspire la mesure et de m'arrêter aux répercussions qu'auront un ou deux articles sur la partie du pays d'où je viens.

Je tiens tout d'abord à appuyer les observations de notre collègue de Bedford-Halifax (l'honorable M. Quinn) au sujet des services efficaces que rend la Gendarmerie royale du Canada dans la province de la Nouvelle-Écosse. Je me souviens très bien qu'en 1928 ou 1929, la province se demandait si elle devait maintenir son propre corps de police ou conclure une entente en vue d'obtenir les services de la Gendarmerie. On prétendait que, non seulement la province obtiendrait un service beaucoup plus efficace en ayant recours à la Gendarmerie royale (à cet égard, je suis pleinement satisfait), mais aussi que l'entente projetée permettrait à la province d'épargner beaucoup d'argent. On discutait beaucoup ce qu'il en coûtait, à ce moment-là, pour maintenir un corps de police provincial. Si je me souviens bien, cent agents coûtaient, chaque année, à la province, la somme de \$263,000, tandis qu'on pouvait obtenir le service d'un nombre égal d'agents de la Gendarmerie royale pour \$150,000.

L'honorable M. Roebuck: Le montant épargné constituait un plat de lentilles.

L'honorable M. Isnor: Mon collègue se trompe. Le gouvernement provincial a sans doute songé au montant qu'il épargnerait, mais il a aussi tenu compte de l'efficacité du service et de la question générale du service de police de la province. On a donc conclu une entente et, depuis lors, nous avons obtenu de la Gendarmerie royale du Canada un service de premier ordre. Je suis donc très heureux de faire miennes les observations de notre collègue de Bedford-Halifax. Par le passé, il est arrivé de ne pas nous entendre au sujet de certaines questions qu'il serait inutile de mentionner ici; nous n'en avons jamais gardé de ressentiment cependant. Parfois, l'un avait raison; d'autres fois,